MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE STRASBOURG

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion financière et comptable, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE STRASBOURG, session 2023

Le président de l'Université de Strasbourg,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion financière et comptable, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE STRASBOURG, au titre de l'année 2023 :

Monsieur RUH Jean-Christophe, ingénieur de recherche, président, Université de Strasbourg, Strasbourg.
Madame NORBERTI Anne-Catherine, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, vice-présidente, Université de Strasbourg, Strasbourg.
Monsieur YANASMA Dursun, attaché d'administration de l'Etat, expert, Préfecture du Bas Rhin, Strasbourg.
Madame AUGUSTO-HUBER Anna, attachée principale d'administration de l'Etat, Collectivité Européenne d'Alsace, Strasbourg.
Madame MURA-MOREL Christelle, attachée principale d'administration de l'Etat, Lycée Polyvalent Blaise Pascal, Colmar.
Monsieur HEUSSER Hervé, attaché principal d'administration de l'Etat, suppléant, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Strasbourg, le 28 août 2023

La Directrice générale des services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT